

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 31 mai 2018 à 20 heures**

Etaient présents : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1ère Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2^{ème} Adjoint, – BOURRELY Paul – PERROT-BOYER Nathalie – RAMEL Loïc - TARQUIN Robert, TEISSIER Anne Conseillers Municipaux.

Absents : BARDIN Régine - ADAMEK Gilles – MANGIAPAN Hubert

Pouvoirs :

SEWERYN Coralie pouvoir à ESPANET Martine

JOURDIN Daniel pouvoir à PERROT-BOYER Nathalie

Secrétaire de séance :

Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====
La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET, Maire.

Ordre du jour du Conseil Municipal.

- Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux : lundi 23 avril et lundi 14 mai 2018 ;
- Modification du tableau des emplois : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent administratif ;
- Frais de fonctionnement à l'école Pierre MAGNAN, année scolaire 2017/2018 ;
- Décision modificative n° 1 au budget général : contribution 2018 au SDE04 ;
- Activité paintball : convention de location d'une parcelle de terrain ;
- Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT) : mise en accessibilité de deux bâtiments communaux ;
- Organisation du transport scolaire à la rentrée de 2018/2019 ;
- Convention de partenariat plateforme mutualisée – Sites internet – Entre l'association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.) et la Commune de Saint-Pons ;
- Jury criminel 2019 ;
- Projet WIFI 4 EU ;
- Questions et informations diverses.

La séance est déclarée ouverte à 20 h par Mme le Maire.

1 – Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux : lundi 23 avril et lundi 14 mai 2018.

Mme le Maire fait état des points évoqués lors de ces deux Conseils Municipaux. Aucune observation n'étant formulée, l'assemblée adopte lesdits procès-verbaux.

2 – Modification du tableau des emplois : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent administratif.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire de procéder à l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 1^{ère} classe et ce à partir du 1^{er} juin 2018, le portant ainsi de 28 à 35 heures.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la proposition de Mme le Maire.

3 – Frais de fonctionnement à l'école Pierre MAGNAN, année scolaire 2017/2018.

Mme le Maire indique qu'il convient de fixer les participations des Communes extérieures aux charges de scolarisation 2017/2018 pour l'accueil d'enfants extérieurs à Saint-Pons et rappelle que **20** enfants de communes extérieures sont accueillis à l'Ecole Pierre MAGNAN.

Sur les 20 enfants scolarisés, la Commune de Saint-Pons perçoit les frais de fonctionnement seulement pour 11 enfants, selon le détail ci-dessous :

<i>Communes de résidence</i>	<i>Enfants accueillis</i>	<i>Prise en charge des Communes extérieures</i>
Barcelonnette	11	4 enfants
Méolans Revel	5	4 enfants
Enchastrayes	1	0 enfant
Faucon	2	2 enfants
Uvernet-Fours	1	1 enfant
	20	11 enfants

Le non versement des frais de fonctionnement par les Communes concernées s'explique par le fait que certains enfants ont été acceptés à l'école de Saint-Pons sans dérogation ou pour non séparation de la fratrie.

Le calcul du coût total par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 est porté à la connaissance de l'assemblée et représente :

1 435 €/enfant pour la maternelle
818 €/enfant pour l'élémentaire.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les montant susvisés pour les charges de scolarisation des enfants d'autres communes.

4 – Décision modificative n° 1 – Budget général.

Mme le Maire indique que dans le cadre de l'exécution budgétaire, il est nécessaire de procéder à un ajustement de crédit afin de pouvoir payer la cotisation 2018 au Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence. La cotisation à payer pour 2018 est de **647 €**, (1€/habitant) alors que seulement **610 €** ont été prévus au budget.

Après expose, le Conseil Municipal autorise cet ajustement de crédit.

5 – Activité Paintball : convention de location d'une parcelle de terrain.

Mme le Maire informe l'assemblée que le Gérant de la Sarl Montagne Loisirs Aventure 05 a sollicité le renouvellement de la convention pour une nouvelle période d'une année, c'est-à-dire du **1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019** pour l'exploitation de son activité Paintball sur une parcelle de terrain située à l'entrée ouest de la Commune à proximité du Karting.

Mme le Maire propose de renouveler la convention de location à la somme forfaitaire de **850 €** et rajoute que ledit montant sera augmenté en 2019, puisque nous arrivons au terme de 4 années de location.

Mme Dominique **OKROGLIC** rappelle avoir rencontré le nouveau gérant au printemps 2017 et l'avoir sollicité pour l'installation de toilettes sèches. Il semblerait que cette installation n'a toujours pas été réalisée.

Mme le Maire fait savoir qu'elle rencontrera le gérant lors de son arrivée sur le site.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à signer la convention de location avec la Sarl Montagne Loisirs Aventure 05 pour la somme forfaitaire de 850 €.

6 – Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT).

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'intervention financière déposée auprès de la Région en mars 2018 dans le cadre du FRAT 2018 pour l'opération suivante : ***accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans la salle associative n° 1 de l'ancienne école et à l'école Pierre MAGNAN, pour un montant estimatif de 8 948,20 € H.T.***

Le plan de financement joint à la demande de subvention indiquait une part d'autofinancement de **10%** alors que les règles de financement public placent à **20%** le seuil minimum de participation de la collectivité.

Afin que l'instruction de notre dossier puisse être finalisée, il convient de reprendre une nouvelle délibération et établir un nouveau plan de financement précisant le taux de **20% de la Commune.**

Mme le Maire précise également que ce même dossier, a permis l'attribution d'une aide financière de **5 369 €** dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR).

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend en compte la demande de la Région Paca et approuve le nouveau plan de financement.

7 – Organisation du transport scolaire à la rentrée 2018/2019.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a redéfini certaines compétences attribuées aux collectivités territoriales et précise qu'à cet égard, les Régions françaises se sont vu attribuer la compétence de transport routier de voyageurs et de transport scolaire jusqu'alors assurés par les Départements. Mme le Maire fait savoir que dans le cadre de son nouveau règlement la Région, a privilégié un principe d'égalité de traitement de tous les usagers du service public du transport scolaire.

A la prochaine rentrée, la participation des familles sera portée à **110 €** par élève demi-pensionnaire transporté sur l'ensemble du territoire et à **80 €** par élève interne. Jusqu'à présent, la contribution sollicitée par le départemental auprès de la Commune, organisateur secondaire dans le cadre du transport scolaire s'élevait à **150 €** répartie comme suit : **80 €** par an et par enfant à la charge des familles et **70 €** à la charge de la Commune. Par ailleurs, une participation réduite à **10 €** a été mise en place par la Région pour les familles dont le quotient familial serait inférieur à **700 €**. Pour cette dernière participation, seule la Région et la CAF sont habilitées à décider des ayants-droit.

Mme le Maire porte également à connaissance que les modalités d'inscription au transport scolaire ont été modifiées. En effet, les familles pourront inscrire leurs

enfants directement en ligne du 18 juin au 31 juillet 2018. Les inscriptions pourront être effectuées au secrétariat de la Mairie à l'aide de l'outil de paiement en ligne des inscriptions « **PEGASE** ».

Après exposé, Mme le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir décider des dispositions d'aides que la Commune souhaite attribuer aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer la participation des familles à 58 € par élève et par an (53%) et de fixer la participation des communes à 52 € par élève et par an (47%) et de ne pas participer financièrement au transport scolaire des élèves internes.

8 – Convention de partenariat plateforme mutualisée – Sites internet – Entre l'association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.) et la Commune de Saint-Pons.

Mme le Maire rappelle la refonte du site internet de la Commune et ce depuis le début de l'année 2018. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat avec l'association du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.), cette dernière plus simple par rapport à celle signée janvier 2018, a pour objectif de permettre au Pays S.U.D de facturer chaque année aux partenaires, sans avoir le besoin d'établir des avenants si une nouvelle Commune souhaite intégrer le projet, le contrat de maintenance actualisé a également été intégré à ladite convention.

Mme le Maire indique que 8 Communes de la Vallée de l'Ubaye ont signé la convention de partenariat avec l'Association du Pays Serre-Ponçon Ubaye - Durance (S.U.D.).

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de signer la nouvelle convention de partenariat entre l'Association du Pays Serre-Ponçon Ubaye-Durance (S.U.D) et la Commune.

9 – Jury d'assises 2019.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient comme chaque année de procéder à un tirage au sort de 6 personnes afin de permettre l'établissement de la liste préparatoire départementale au jury d'assises de l'année 2019.

Résultat du tirage au sort :

M. **LAJOIE** Nicolas – Mme **JAGU BERGER VIGNEAU** Séverine –
M. **BOYER** Simon – Mme **DUCOLI – ROSSI** Maryse – M. **LENZOTTI**
Christian – Mme **PARIS – RACHOU** Marilyne.

10 – **Enquête annuelle de recensement de la population en 2019.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête de recensement des habitants de la Commune de Saint-Pons sera réalisée du 17 janvier au 16 février 2019 en collaboration avec l'INSEE.

Par courrier du 9 mai, l'INSEE de Marseille porte à notre connaissance les évolutions intervenues depuis le dernier recensement réalisé en 2014 et les opérations à accomplir pour préparer l'enquête de 2019.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires de recensement par internet proposé de manière systématique en premier instance par les agents recenseurs. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser internet.

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire ce soir de désigner un Coordonnateur Communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Cette personne devra se rendre disponible pendant la période de recensement et être à l'aise avec les outils informatiques simples.

Après exposé, M. Robert **TARQUIN** est désigné, Coordonnateur Communal par un arrêté municipal.

11 – **Projet WIFI 4 EU.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel à projet lancé par l'Union Européenne et soutenu par la CCVUSP dans le cadre de l'installation de points d'accès Wifi gratuit au public.

Saint-Pons comme 5 autres communes ont été enregistrées auprès de la CCVUSP comme intéressées par ledit projet.

L'installation du matériel serait financée à 100% et 3 ans de frais de maintenance pris en charge.

La CCVUSP souhaite savoir si la Commune de Saint-Pons est réellement intéressée par ledit projet et quel serait le nombre de points d'accès Wifi à installer.

Mme Dominique **OKROGLIC** fait part de son désaccord d'adhérer au projet susvisé en raison de la prise en charge financière d'un abonnement complémentaire et de l'acquisition d'un logiciel adéquate et de matériel informatique. De plus, à ce jour les informations apportées par la CCVUSP

restent vagues et qu'il convient de trouver une autre solution moins coûteuse et adaptée aux besoins de la Commune.

Après discussion, il est décidé d'installer un boîtier « CPL » pour pallier le dysfonctionnement des connexions Wifi et d'informer la CCVUSP que la Commune renonce au projet Wifi 4 EU.

La séance du Conseil Municipal est déclarée close à **23h**.

Le Maire,

Martine **ESPANET**